



## Martinique : signature d'une Charte pour lutter contre l'illettrisme

FORT-DE-FRANCE, 28 mai 2011, 02:44:19 (AFP)

Une Charte pour lutter contre l'illettrisme, prévoyant un budget de plus de cinq millions d'euros, a été signée vendredi à Fort-de-France (Martinique) par la ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard, a constaté un journaliste de l'AFP.

"La Martinique a aujourd'hui toutes les cartes en main pour agir efficacement sur ce phénomène socialement dévastateur qu'est l'illettrisme" a estimé la ministre lors d'un discours en présence des élus, du recteur d'académie et des acteurs socio-économiques.

Mme Penchard a rappelé l'objectif assigné en la matière par le président de la République lors du Conseil interministériel pour l'Outre-mer en novembre 2009 : il s'agit de "diminuer de moitié en cinq ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en Outre-mer et celui de la métropole".

Selon l'INSEE, 14% des Martiniquais sont concernés par l'illettrisme, soit 5 points de plus que dans la France métropolitaine.

La Charte d'engagement des partenaires institutionnels impliqués dans le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme prévoit plus de 5 millions d'euros dont 1,7 million d'euros de l'État (dont 1,2 million du ministère de l'Outre-mer), selon Mme Penchard. Le reste du financement est assuré principalement par les collectivités locales.

La ministre a également salué "la démarche partenariale" qui a prévalu dans l'élaboration de ce plan qui s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Ce plan, a-t-elle encore indiqué dans son discours, "s'appuie sur une gouvernance partagée et une animation permanente visant à contribuer à l'émergence d'une culture partagée qui s'appuiera sur la mutualisation des bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme".

<http://www.outre-mer.gouv.fr/?martinique-signature-d-une-charte-pour-lutter-contre-l-illettrisme.html&zoom=grand>